

Avenir professionnel sans M2 de droit

Par **makishima**, le **01/10/2019** à **23:41**

Bonjour à tous,

Je suis conscient que ce type de topic a pu être déjà publié, je m'en excuse par avance.

Je suis (j'étais) étudiant en master 1 droit de la propriété intellectuelle qui est un domaine qui m'anime et me passionne énormément or je n'ai pas été admis en M2 non par manque de travail et d'investissement mais tous simplement car je suis un étudiant très moyen (mais très motivé !!).

J'aimerais être avocat spécialisé en Droit de la propriété intellectuelle et des nouvelles technologies qui est mon rêve or sans M2 cela me paraît extrêmement difficile d'envisager un avenir professionnel eu égard la conjoncture du marché et la nécessité absolue de disposer un M2 dans ce secteur.

Que me conseillez vous ? À votre avis est ce que passer de nombreux DU dans les domaines de la propriété intellectuelle et du numérique me permettrait il de combler l'absence de Master 2 ? Certaines personnes ayant été dans ma situation ont elles réussis ou connaissez vous ce genre de personnes ? Existe t'il d'autres moyens ?

Je vous avoue que je suis quelque peu désemparé concernant mon avenir que je n'envisage plus du tout de manière sereine et étant donné mon âge avancé (25 ans) je suis très réticent a me réorienter via un autre M1. Toutefois je le ferais si je suis obligé. Je compte toutefois passer le CRFPA cette année.

En vous remerciant pour vos éclaircissements futur..

Par **LouisDD**, le **02/10/2019** à **13:07**

Salut

La nécessité absolue ?

Quid du fait que le concours d'avocat est ouvert à partir du Bac+4 ? Vous vous spécialiserez ensuite dans le droit du numérique à l'école d'avocat...

Certes vous aurez peut être un CV moins « glorieux » qu'un avocat sortant de M2, enfin après

vu comment les avocats considèrent la passerelle du doctorat vers l'avocature... pas sûr que ce soit toujours le niveau de théorie et de technicité qui fasse toute la différence...

En plus vous pouvez mettre en valeur votre CV par exemple avec des stages ou emplois en rapport avec le domaine, à l'international comme au niveau national...

Enfin bref moi je vous trouve bien catégorique, c'est un métier d'avenir parce qu'on a de plus en plus de problématiques liées alors je ne vois pas pourquoi la profession serait conjoncturellement défavorable... mais c'est vous qui y êtes confrontés, peut être qu'avec un peu plus d'éléments on y verrait plus clair !

A plus

Par **Isidore Beautrelet**, le **03/10/2019** à **14:48**

Bonjour

Je présente mes excuses à l'auteur car j'ai oublié de préciser que j'avais déplacé son sujet dans la section "Orientation".

Par **makishima**, le **03/10/2019** à **19:58**

Bonjour,

@[\[url=http://nouveau/?id_user=10017442\]](http://nouveau/?id_user=10017442)ISIDORE BEAUTRELET. je vous en prie il n'y a pas de soucis [\[/url\]](#)

@[\[url=http://nouveau/?id_user=10018122\]](http://nouveau/?id_user=10018122)LOUISDD[\[/url\]](#), Je pensais que la spécialisation à l'école d'avocat pour certain module n'était ouvert que au MASTER 2, j'ai notamment vu cela avec un module propriété intellectuelle à l'EFB..

Mais est ce que cela signifie qu'il est toujours possible d'approfondir mes connaissances et me former via une spécialisation à l'école d'avocat en prenant une majeure Droit de la propriété intellectuelle ?

En vous remerciant,

Par **makishima**, le **03/10/2019** à **21:18**

Sinon je viens d'être informer qu'il existait les Master II en PPI , cela pourrait me convenir , à votre avis est il est possible d'avoir un bon Master II ? si il est demandé en PPI et cela malgré

avoir été refusé antérieurement ?

En vous remerciant ,